



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Le **VINGT-TROIS NOVEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **17 novembre 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé : Catherine DUNAUD-MARMOZ.

Secrétaire de séance : Bernard BOUCHET.

2023-76

Prestation de nettoyage de bâtiments communaux – contrat de prestation de services – avenant n°2.

Madame Véronique CROZET, 1^{ère} adjointe au Maire, expose :

Vu la délibération du Conseil municipal de Montrottier n°2022-72 du 15 décembre 2022,

Considérant que Mme Murielle GIRARDOT réalise le nettoyage de plusieurs bâtiments communaux sur une base de 14 heures / mois,

Considérant que le contrat de prestations de services liant la commune de Montrottier à Mme Murielle GIRARDOT arrivera à échéance le 31/12/2023,

Considérant que les prestations réalisées ont donné satisfaction,

Il est proposé au Conseil municipal de prolonger le contrat de Mme Murielle GIRARDOT pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31/12/2024, par la conclusion d'un avenant n°2 au contrat initial.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de prolonger le contrat de Mme Murielle GIRARDOT pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31/12/2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 au contrat initial, actant cette prolongation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2024 – Budget Principal.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

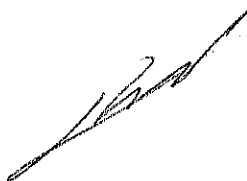
Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture
069-216901897-20231123-DE2023-76-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023

Le secrétaire de séance,

Bernard BOUCHET



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39
Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20231123-DE2023-76-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023